



Sophie Némoz

Salon d'exposition des matériaux et des techniques de l'habitat écologique

# L'habitat écologique

Une construction sociale en voie de développement durable

**Sophie Némoz**

Ces dernières années, le signalement de résidences nouvelles par leur qualité environnementale commence à faire l'objet d'une grande visibilité. Dans les discours médiatiques et les messages des pouvoirs publics notamment, les logements écologiques sont au cœur d'une actualité sans précédent et ils sont couramment associés à l'idée du « développement durable »<sup>1</sup>. Cette enquête interroge l'influence de la notion de « durabilité » dans l'innovation environnementale du secteur résidentiel en France. La genèse et la diffusion française de l'écologie résidentielle sont ici analysées afin de mieux discerner l'incidence du « développement durable » dans la mutation écologique des domiciles.

L'habitat est considéré non seulement en tant qu'édifice domestique, c'est-à-dire le logement, mais aussi comme un champ de l'action publique. L'espace habité implique également des pratiques individuelles ou collectives de différents lieux de vie personnelle, du point de vue de l'*Anthropologie de l'habiter* (Radkowski G. H., 2002) et d'un courant de la géographie (Lussault M., 2007). Dès lors, l'adoption de l'habitat écologique renvoie à un sujet vaste et largement inexploré<sup>2</sup>. Pour le saisir, le cadre

d'analyses de l'innovation a été retenu dans la mesure où les auteurs s'intéressent à « la transformation d'une découverte, qu'il s'agisse d'une technique, d'un produit ou d'une conception des rapports sociaux, en de nouvelles pratiques » (Alter N., 2003, préface).

Près d'une centaine d'entretiens ont été réalisés auprès des acteurs qui portent cette dynamique autour de l'écologie résidentielle et ce, aussi bien sur le plan de son institutionnalisation que de son édification, ou de son habitation. Au cours d'entrevues d'une durée moyenne de 160 minutes, les problèmes et les enjeux de ces intervenants divers ont été recueillis afin de parvenir à une intelligibilité suffisante des projets entrepris en la matière. Dans cette approche compréhensive, la méthode du récit de vie a été employée. L'entretien biographique permet de dépasser les discours stéréotypés, en confrontant la parole des personnes interrogées à une expérience directe. Sur le terrain exploratoire des normes de l'habitat écologique, j'ai pu rencontrer en France les responsables d'une dizaine d'instances politiques, techniques, financières et médiatiques afin d'appréhender la structuration d'un domaine, au départ peu familier. Toutefois, à force d'échanger avec ce milieu social, il a semblé important de prendre du recul par rapport aux interprétations de ceux tenus pour experts dans le pays. L'opportunité d'enquêtes avec leurs homologues finlandais et espagnols a alors pu être appréciée comme un détour nécessaire. D'autres expertises ont été recherchées au niveau local, de façon à bien différencier les effets d'observation et les effets de réalité. Cette expédition interrégionale s'est poursuivie à travers une cinquantaine d'entretiens avec des professionnels et des habitants de résidences désignées pour leur construction, ou leur réhabilitation harmonieuse avec le biotope. Ces opérations ont été sélectionnées selon le principe d'étude qualitative,

---

1. L'article est issu d'une thèse en sociologie, intitulée : *L'« éco-logis », une innovation durable... Analyse sociologique de l'écologie résidentielle en France et au détour de la Finlande et de l'Espagne*. Cette recherche de doctorat, sous la direction de Dominique Desjeux, a été soutenue en novembre 2009. Le travail a bénéficié d'une bourse de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ainsi que du Plan urbanisme construction architecture.

2. À ma connaissance, seulement une investigation lui avait été consacrée : la thèse de S. Juan sur la maison solaire (1985). Vingt ans plus tard, ce projet scientifique appliqué à l'écologie résidentielle cherche donc à élargir le savoir sociologique sur la réalisation de la qualité environnementale dans l'habitat, en ne limitant pas *a priori* la variété des modalités techniques.



Sophie Némoz

Réhabilitation et extension d'une ancienne ferme en pisé du Nord Isère

en les choisissant tant du côté de la maison individuelle, isolée ou groupée, que du côté du logement collectif, sous des maîtrises d'ouvrage menées pour le compte d'autrui ou de son propre foyer, et avec des statuts d'occupation variés : en accession ou en locatif. Ce mode d'échantillonnage a pour critère la diversité des pratiques et des points de vue sociaux. En cela, il est apparu pertinent pour scruter une catégorisation émergente dans le patrimoine bâti français. De fait, un diagnostic quantitatif de l'Ademe (2002, p. 5) avait recensé que seulement 1% des logements français relevait de l'habitat écologique dans les années précédant cette recherche. Les techniques d'enquête ethnographique ont donc été préférées aux statistiques pour rendre compte de comportements singuliers en regard des tendances générales, et compiler les témoignages d'une qualité environnementale jusqu'à ce que des points de repères, des convergences apparaissent.

### **L'habitat durable : un bien-fondé sur la structuration d'un contexte d'action écologique**

À l'origine de l'écologie résidentielle, un changement se décèle au niveau des représentations du bien-être avec la nature. Si les pratiques ne sont pas nouvelles, leur imaginaire en connaissance de cause environnementale paraît

relativement récent. La résolution des problèmes entre les résidences humaines et leurs environs naturels a d'abord été une intuition vitale des peuples primitifs, puis une fonction hygiéniste et récréative dans l'avènement des sociétés industrielles. Le processus d'interactions entre nature et société n'est pas linéaire. L'étude des archives le révèle lié aux facultés cognitives et comportementales des hommes. Les manières d'habiter le biotope ont été réinterprétées à partir d'un savoir préreflexif, une compétence ignorée et dont l'habileté s'acquiert à force de répétition des gestes séculaires, jusqu'à un savoir scientifique qui s'élabore par abstraction des observations. C'est au cours de cette transition épistémique que la notion d'« écosystème » est conçue (Tansley A. G., 1935). Par la suite, la médiation de l'habitat écologique en affaire sociale prend place dans un contexte situationnel, à l'intérieur d'une réalité circonscrite spatialement et temporellement : l'urbanisation occidentale des années 1960-1970. Ce phénomène interculturel a pu être daté et situé autour « des mouvements naturalistes », des mobilisations que S. Moscovici a ainsi qualifiées pour leurs efforts de transformation des rapports à la nature (2002, p. 42). Ces derniers deviennent un objet d'inquiétude résidentielle dans une configuration urbaine en croissance massive. Les témoignages écrits et oraux insistent sur les conséquences non maîtrisées, incertaines sur le plan environnemental comme humain. Cela a été pointé dans diverses régions d'Europe, notamment par les membres des premiers partis écologistes en Finlande et en Espagne.



Sophie Némoz

Réhabilitation et extension d'une ancienne ferme en pisé du Nord Isère

L'approche internationale permet aussi de souligner que la montée en puissance de l'enjeu écologique des normes de construction transcende les particularités territoriales. Cette dynamique a été relatée tant sur la presqu'île finlandaise où l'attachement à l'environnement sauvage est une tradition, qu'au sein de la péninsule ibérique où la fréquentation des rues égaye davantage les coutumes espagnoles. De fait, la cristallisation de règles autour de l'écologie résidentielle prend une envergure géopolitique au moment des chocs pétroliers. Ils amplifient l'écho des discours techno-apocalyptiques qui mettent en cause à l'échelle planétaire la modernisation des technologies, l'augmentation de la population, jusque-là sans précédent, et l'essor inégal de l'économie. Il y a là différents aspects du développement de l'humanité dont les pressions sur les ressources de la Terre sont accusées d'en menacer la pérennité. Dans ce procès de publicisation des problèmes d'interactions entre nature et société, leur redéfinition par une minorité parvient donc à impliquer l'intérêt général, en soulevant la question de l'avenir commun des deux parties, sociale et naturelle. Dite autrement, l'expression du « développement durable » s'articule comme une réponse au cours des années 1980 (Cmed, 1987). Cette formule est abstraite mais, dans les circonstances précédemment décrites, elle guide l'imagination sur la voie des solutions de long terme. Au centre des arènes onusiennes de la fin du xx<sup>e</sup> siècle, cette invention sémantique se façonne moins au

travers d'une vision détaillée des actions futures, que par la stabilisation de leur périmètre normatif. Progressivement, celui-ci s'établit sur trois piliers qui encadrent la satisfaction des besoins présents en vue de prémunir la capacité des prochaines générations à répondre aux leurs.

La question du logement, de son offre, de sa demande et de sa qualité, est repensée dans cette perspective d'équité et de solidarité intergénérationnelle, alliant le dynamisme économique du secteur de la construction aux exigences environnementales de préservation des écosystèmes, sans oublier la réduction des écarts sociaux entre modes de vie. Cette triple injonction cherche à concilier les antagonismes pointés par l'écologisme. Elle ne s'inscrit pas en faux contre le système marchand fondé sur la croissance mais, recommande d'en corriger les excès pour une cohabitation plus harmonieuse de la société avec la nature. Une propension idéologique se dégage de l'énoncé du « développement durable » au sens où, comme P. Veyne la définit, ce nom exprime « un hommage que les intérêts les plus différents rendent à l'Idée du Bien » (1976, p. 671). De même, P. Flichy situe « l'idéologie » vers le pôle conservateur de l'imaginaire en ce que, contrairement à « l'utopie », il s'agit de maintenir l'ordre social et non de le bouleverser par des clivages internes (2001, p. 61). Ce procédé symbolique est remarquable, lorsqu'on regarde comment la catégorie de l'habitat écologique s'est construite à travers la notion de « durabilité ». En suivant l'emploi de cette rhétorique



Sophie Némoz

Ensemble de logements sociaux construits dans les années 1960 à Saint-Martin-d'Hères et récemment réhabilités dans le cadre du programme européen « SUNRISE »

par les Nations Unies, il est possible de reconstituer « le modèle séquentiel de la légitimation d'une nouvelle technique » que P. Flichy a mis à jour par sa sociologie de l'innovation (2001, p. 61). Sous l'égide de G. H. Brundtland, la Commission mondiale de l'ONU sur l'environnement et le développement confère à l'écologie résidentielle ce que ce sociologue appelle : une « idéologie-masque » (Flichy P., 2001, p. 62). En ce temps de création institutionnelle du « développement durable », sa formulation évasive dissimule les divergences des pionniers de l'éco-construction quant aux modalités technologiques. En 1987, cette nouvelle logique de désignation les présente plutôt comme une totalité. La scène publique se configure autour de cette mise en forme. Du Sommet de la Terre à Rio en 1992 au Sommet des Villes à Istanbul en 1996, la rationalisation environnementale de l'hébergement humain gagne en visibilité. Elle est reprise dans des déclarations partagées par de nombreux chefs d'État et acquiert un nom de baptême international : *sustainable building*. Il est significatif d'une « idéologie-légitimante » pour cette alternative écologique car, elle n'apparaît plus comme un discours utopiste, véhiculé par des groupes minoritaires et radicaux mais, les tenants de l'ordre supranational la valorisent au point de prôner l'abandon de tout autre type de construction résidentielle (Flichy P., 2001, p. 62). En effet, l'édification raisonnée selon des principes de précaution

en matière d'environnement, de pollueur-payeur, de responsabilité internationale et de participation citoyenne<sup>3</sup>, est officiellement promue comme la politique à mettre en œuvre sur une planète de plus en plus urbaine. Cet horizon devient moins une fatalité, qu'un défi à relever par tous les acteurs du bâtiment. Les collectivités territoriales peuvent se doter d'un « Agenda 21 local » et intervenir pour une structuration du développement métropolitain plus cohérente, notamment en contenant l'étalement sur-consommateur de foncier et d'énergie. Un « Agenda 21 industriel » est spécifié par l'Organisation mondiale de normalisation (ISO), avec des méthodes d'analyse écologique des produits de construction. Elles s'adressent aux entreprises et certifient leurs performances environnementales pour mieux informer les habitants. Au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, une « idéologie-mobilisation » se profile telle que P. Flichy la conçoit, à savoir : par « la fonction de mobiliser les producteurs de la technologie comme ses usagers » (2001, p. 62). Cette tâche est confiée à l'autorité des États, et plusieurs d'entre eux prennent un premier

3. Cette série de principes, proclamés par la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, a été réaffirmée dans le Programme pour l'habitat, texte adopté par 171 gouvernements en 1996, et actuellement disponible à l'adresse : <http://ww2.unhabitat.org/unchsfrench/hagendaf/index.htm>.

engagement contraignant afin de modérer la pollution de l'atmosphère par les gaz à effet de serre. Si un protocole est fixé autour de cet objectif en 1998, il ne délivre pas de « script socio-technique » pour l'écologie résidentielle. Par ce concept, M. Akrich entend « un scénario qui se veut prédétermination des mises en scène que les utilisateurs sont appelés à imaginer à partir du dispositif technique et des pré-scriptions qui l'accompagnent » (Akrich M., 1987, p. 51). Concernant l'éco-construction, la collaboration géopolitique n'aboutit pas encore à un savoir aussi procédural. Elle pose simplement les fondements de l'« habitat durable », en invoquant des opérations saines et confortables pour tout un chacun qui préservent l'ensemble des éléments naturels : la faune, la flore, la terre, l'eau, l'air et les ressources énergétiques ainsi que le patrimoine historique et culturel, grâce à des moyens de production peu coûteux en transport. Or, d'après N. Alter, « ce qui permet l'innovation n'est pas le potentiel abstrait représenté par la nouveauté mais la possibilité de lui affecter un usage, compte tenu du système social dans lequel elle intervient » (2003, p. 13).

Cela dit, l'approche européenne apprend que le flou de cette réinvention du logement possède une utilité, celle d'amener des puissances aux compétences différentes à éclaircir sa qualité environnementale en fonction de leurs enjeux. C'est ainsi que l'Union des pays membres de l'Europe lui a attribuée des performances économes en énergie fossile (directive 2002/91/CE), de manière à consolider son autonomie en la matière et à honorer ses prétentions fortes quant à la lutte contre le réchauffement climatique. Cette mesure intervient en janvier 2006, alors qu'il n'existe aucun mandat communautaire pour la politique résidentielle. Ce constat fournit l'indice d'une véritable transformation de l'action publique dans le domaine. Les récits finnois, hispaniques et français des changements en cours renseignent sur l'institutionnalisation d'un nouveau « monde d'objets », en faisant référence à « un ensemble de dispositifs extrêmement divers qui participent à une totalité d'appartenance » (Barbier R., 2005). En langue nordique, l'« habitat durable » évoque la poursuite des efforts d'adaptation à un environnement rude mais qui est privilégié par des constructions bien isolées du froid avec les matériaux renouvelables du bois. Leur paradoxe écologique consiste à les bâtir en pleine forêt, à plus d'une demi-heure en transport automobile de la ville. Pendant que le Gouvernement social-démocrate finlandais s'efforce d'inverser le rapport entre un enjeu global et des aspirations sectorielles, les Communautés Autonomes espagnoles cèdent un peu de leurs pouvoirs à une restructuration moins décentralisée des normes environnementales, visant à réguler l'explosion urbaine par une législation énergétique en conformité avec les ambitions européennes. L'État espagnol, dont l'étendue des responsabilités a été restreinte depuis l'abolition de la dictature franquiste, s'empare actuellement du « dévelop-

pement durable de l'habitat » comme d'une opportunité en faveur de la souveraineté nationale.

Les logiques administratives de l'éco-construction sont effectivement multidimensionnelles. En France, l'innovation des instruments de contrôle du secteur est pilotée par les grandes corporations de fonctionnaires. À la suite des analyses de J.-C. Thoenig (1987), des informations de première main ont confirmé l'influence historique des ingénieurs des Ponts et Chaussées sur l'organisation socio-économique du logement. De même, l'anti-technocratie relevé par S. Juan (1985) chez les premiers partisans de l'art de bâtir écologique, s'est avéré déterminant de sa configuration politique en une marque de construction. Dans les années 1990, ce procédé d'authentification de la « Haute qualité environnementale » des résidences a été porté par l'élite de leur administration française, ainsi que par celle issue de l'École des Mines. Initialement, le but était de démystifier les critiques écologistes à leur rencontre puis, avec l'affirmation internationale de l'idéologie de l'« habitat durable », les corps de l'État français n'ont cessé de renforcer son rôle d'entrepreneur, sachant alors que quantités de gaz à effet de serre émanaient du patrimoine bâti. Dans cette contingence des règles afférentes à l'écologie résidentielle, leur consécration récente lors du Grenelle de l'Environnement se comprend, en démêlant les effets culturels et interculturels. Reste à connaître leur impact opérationnel.

### **La mise en œuvre bâtie du développement durable : un renouvellement des jeux d'acteurs de l'éco-construction**

L'observation d'un ensemble de créations matérielles, conçues comme des logements écologiques, a été accomplie au cours de l'année 2007, c'est-à-dire au moment de la médiatisation de leur débat politique avec les parties prenantes en France. Localement, ces dernières s'inscrivent dans la pensée du « développement durable ». À les entendre, cet imaginaire social constitue la représentation commune du contexte de leurs actions, ce qui laisse entrevoir la notoriété grandissante de cette instance symbolique. L'enquête menée n'est pas quantitative mais qualitative ; elle ne peut donc rendre compte de la diffusion des pratiques d'éco-construction du point de vue statistique. Néanmoins, l'analyse organisationnelle fait apparaître la diversification de leurs acteurs et les mécanismes de ce processus innovant. Vingt ans après la thèse de S. Juan sur l'édification française de maisons solaires (1985), ma recherche repère que l'écologie résidentielle n'est plus seulement l'œuvre de militants en dissidence avec l'État. Elle se propage vers d'autres milieux de la société civile dont les rapports à l'ordre public sont plus complexes mais, tout aussi structurants du « système d'action concret » qui



Sophie Némoz

Constructions du programme « Villas Urbaines Durables » à Bourges

instille l'offre d'une alternative environnementale sur le marché national du bâtiment. Ce concept est emprunté à l'approche stratégique de la sociologie des organisations pour désigner « l'institution toujours précaire et problématique d'une structuration humaine des champs de l'action, d'un mode de rationalité et d'un mode de contrôle social gouvernant l'action collective des hommes dans une sphère d'emprise donnée » (Crozier M., Friedberg E., 1977, p. 282). En effet, comme N. Alter a pu l'indiquer, « l'innovation (...) c'est l'histoire d'un état de tension permanente entre les possibilités que représente l'invention et les choix collectifs qui en sont progressivement tirés » (2003, p. 13). S'agissant de l'« habitat durable », le degré d'acceptation des changements nécessaires à la viabilité des espaces bâtis dépend de la propension des différents acteurs à identifier la promesse d'une évolution conforme à leurs besoins. Or, la modélisation inductive de ces derniers révèle leur interdépendance avec le mode de régulation politique de l'éco-construction. Comment ce secteur émergent est-il encastré dans un système étatiste de jeux d'acteurs ? Dans quelles mesures les stratégies adoptées à l'égard de la production écologique de logements sont-elles tributaires des opportunités et des contraintes perçues dans le mouvement de l'État vers un cadre normatif de la qualité environnementale des biens immobiliers ? Par « stratégies », sont entendues des rationalités limitées, plurimodales (instrumentales, axiologiques, cognitives, institutionnelles) qui s'exercent en fonction des situations et des relations de pouvoir, les « jeux » se formant dans l'interaction concrète de ces logiques d'acteurs (Crozier M., Friedberg E., 1977, p. 97). Autour de l'écologie résidentielle, trois types d'opérations collectives s'organisent

au nom de l'« habitat durable » et leurs interprétations ne se positionnent pas de la même manière par rapport à celle imaginée à la tête politico-administrative du pays.

Le premier jeu d'acteurs de l'éco-construction française a été identifié sur des terrains de campagne et les pratiques se montrent transgressives bien au-delà de leur localisation. De fait, le désir citadin d'un style de vie néo-rural paraît à rebours de la cristallisation des règles publiques contre l'étalement urbain. Bien après les communautés soixante-huitardes, ce sont des ménages appartenant aux classes moyennes qui manifestent cet intérêt. Ainsi, la séquence de diffusion des logements écologiques que les pionniers avaient initiée, dans les années 1960-1970, semble se poursuivre des décennies plus tard, à l'heure de l'institutionnalisation du « développement durable de l'habitat ». Derrière cette expression, des particuliers nourrissent des projets de résidences individuelles, reprenant les techniques ancestrales de construction à base de matériaux naturels, à l'instar des anciennes minorités écologistes. Ce phénomène d'imitation s'opère sans référence directe aux utopies de leurs auteurs. Comme J. Ion et son équipe de sociologues l'ont remarqué, les « militants d'aujourd'hui » se distinguent de ceux d'hier, en ce que leurs actions sont moins guidées par des valeurs, que par la perspective d'« apporter une réponse immédiate, même provisoire, aux problèmes considérés » (Ion J. *et alii*, 2005, p. 7). Les familles, rencontrées au titre de maîtres d'ouvrage de l'écologie résidentielle pour leur propre compte, tiennent ce discours à propos des crises polymorphes qu'ils ont vécues en ville. Sur fond de désagréments éprouvés au quotidien dans ce lieu de vie, des événements marquant leur cycle de vie privée (cancer d'un jeune enfant,



Sophie Némoz

Constructions du programme « Villas Urbaines Durables » à Chalon-sur-Saône

départ de plus âgés pour des études supérieures loin du foyer parental, arrivée d'un nouveau-né, ou encore l'héritage d'une vieille ferme) ont déclenché leur décision de jouer les « francs-tireurs » de l'« habitat durable ». Telle que l'approche interactionniste d'H. Becker définit cette catégorie d'individus, ils ne s'en tiennent pas aux règles consacrées par le milieu pour réaliser leurs œuvres et ils apparaissent « déviants » au regard des « professionnels intégrés », à savoir : les représentants, les juges et les producteurs du style conventionnel (1988, pp. 250-252). Ce regard discriminant s'applique à la conception et à l'édification de maisons bucoliques où la notion de « durabilité » s'exécute par l'art de bâtir avec des matières extraites de la nature locale, à l'image du patrimoine construit pendant des générations. « La mise en œuvre du chanvre, de la ouate de cellulose, des isolants à base végétale (bois et autres fibres), ou à base animale (plumes de canards, poils de porcs, laines de moutons, etc.), suscite aujourd'hui des réticences à assurer la garantie décennale » (Sopriano V., 2007, p. 63). En l'occurrence, l'État français a promulgué en 1978 la loi dite « Spinetta » qui oblige tous les corps de métiers du bâtiment à contracter cette assurance professionnelle. Elle n'empêche pas l'usage des biomatériaux par ceux qui n'ont plus rien à perdre sur le marché de la construction classique. Il s'agit de jeunes architectes dont les premiers emplois au sein des cabinets de leurs aînés ont considérablement frustré l'idéal d'artiste transmis lors de leur formation, et des artisans du BTP que la manipulation de substances chimiques dans l'ouvrage d'édifices a profondément atteints, tant au niveau de la santé que du plaisir d'exercer leur profession. Leur collaboration avec des « consomm'acteurs » de l'éco-construction leur per-

met de surmonter une partie de ces contraintes mais, une telle alliance a l'inconvénient de reporter de nombreuses tâches professionnelles vers l'auto-construction, faute de régularisation assurantielle. À la veille du Grenelle de l'Environnement, des porte-parole ont été désignés pour défendre l'expertise en « habitat durable » de ces métiers en reconversion, et améliorer leur encadrement politico-administratif.

Cette mobilisation collective n'est pas sans faire penser à un travail de « problématisation » au sens où M. Callon entend « la première séquence d'une innovation socio-technique » (1986). Elle consiste à rendre indispensable le traitement de son offre par les autres acteurs, de manière à organiser de nouveaux alignements. Ceux-ci prennent forme dans une seconde séquence qualifiée d'« intéressement » par M. Callon, durant laquelle les positions se définissent plus largement, à travers des dispositifs stimulant l'action de nouveaux groupes (1986, pp. 185-189). Cette phase de diffusion des logements écologiques se repère en France, notamment autour de deux programmes publics d'expérimentation résidentielle. L'un se nomme « SUNRISE », il émane de l'Union Européenne qui cherche ainsi à inciter l'utilisation de l'énergie solaire dans l'habitat ; l'autre a été lancé quelques mois plus tard, en 2001, par le service de recherche du ministère français en charge du secteur de la construction, sous le nom de « Villas Urbaines Durables ». Leur édification a été étudiée à Chalon-sur-Saône et à Bourges. Quant au précédent, il se concrétise par une opération de réhabilitation bioclimatique de 354 appartements en location sociale à Saint-Martin-d'Hères, commune limitrophe de Grenoble. À l'analyse des récits de leurs divers participants,



le rôle d'« *entrepreneurship* social » se dégage de la maîtrise d'œuvre impliquée dans la conception de ces projets. E. Friedberg a pu insister sur l'importance de cette fonction dans les processus organisationnels où « elle prend l'initiative et assume une responsabilité (...) avant tout sociale, c'est-à-dire qu'elle s'exerce par la mobilisation et l'animation d'autres personnes » (1993, p. 327). Les maîtres d'ouvrage professionnels, bailleurs sociaux et promoteurs privés, ne s'engagent pas dans l'expérimentation concrète du « développement durable » de manière spontanée. Ils reconnaissent avoir été initiés par des architectes âgés de 65 à 72 ans, connus à l'occasion de coopérations antérieures, sans dimension environnementale et, pourtant, chère à ces militants écologistes de la première heure. Leur dissidence à l'égard de l'État s'est progressivement assouplie devant le prestige que les opérations publiques apportent à l'ascension de la hiérarchie de leur profession. Ce faisant, l'interconnaissance avec les acteurs politico-administratifs de la construction les a informés d'un inflexionnement des règles en faveur de leur expérience pionnière de l'éco-conception. Dans le cadre de concours d'architecture expérimentale et canonique de la nouvelle politique du logement, ils sont conscients de construire leur propre position dans le jeu exemplaire de l'« habitat durable ». En son sein, ils bénéficient du pouvoir spécifique du « marginal-sécant », « d'un acteur qui est partie prenante dans plusieurs sous-systèmes d'action en relation les uns avec les autres et qui peut, de ce fait, jouer le rôle indispensable d'intermédiaire et d'interprète entre des logiques d'action différentes » (Crozier M., Friedberg E., 1977, p. 86). Elles vont de la recherche d'une meilleure gestion des nouvelles exigences sectorielles pour la maîtrise d'ouvrage, jusqu'aux petites et moyennes entreprises du bâtiment, en changement d'activités et en quête de chantiers démonstratifs de leur valeur ajoutée, en passant par les municipalités aux besoins de supervision de leur peuplement résidentiel, des bureaux d'études aux désirs de prouesses technologiques et des associations d'habitants au but non lucratif de l'amélioration de leur qualité de vie.

Tous visent une action réformatrice de leur situation à travers la notion de « durabilité », associée à l'idée de légitimités inédites et à l'incertitude du contenu des changements prévus par l'État. Tout en se séparant de certaines fonctions décentralisées aux collectivités locales ou intégrées à l'espace communautaire des politiques publiques, il maintient une présence non négligeable. Celle-ci amorce « l'enrôlement » du constructeur *leader* des maisons individuelles en France (Callon M., 1986), avec la marque nationale d'éco-construction : « HQE® ». Dans le cahier des charges, il y a un jeu de production standardisée des logements écologiques qui préfigure des périmètres de diffusion massive à l'avenir. La troisième séquence de l'innovation advient lorsque l'intéressement réussit, ce qui n'est pas gagné avant que le cadre bâti devienne chez soi.

## L'appropriation d'un cadre écologique de vie quotidienne : un foyer d'expériences ambivalentes

L'emménagement dans un logement distinct du parc français des résidences, par sa qualité environnementale et sa contribution au « développement durable », dépend des problèmes qu'il peut résoudre au-delà de sa fonction écologique. Si les militants ne l'envisagent pas seulement dans une logique axiologique, le rôle des valeurs n'est guère décisif des processus amenant d'autres milieux sociaux à ce changement résidentiel. « La France des "petits moyens" », comme M. Cartier et d'autres sociologues surnomment « l'entre-deux social coïncé entre le haut des classes populaires et le bas des classes moyennes » (2008), se dit sensible à la masse des communications alarmantes sur la nature, liées à notre mode de vie mais, déclare aussi ne pas avoir le budget suffisant pour s'offrir la marque d'éco-construction de logements individuels. Avec la flambée des prix du foncier, la seule acquisition d'un terrain constructible nécessite des années d'économie. En revanche, la location sociale de maisons écologiques est perçue comme l'opportunité immédiate des ménages les plus défavorisés de mettre fin au mal-logement, par la signature d'une charte de bonnes pratiques de l'« habitat durable ».

Toutefois, ce qui peut paraître pratique et séduisant à court terme, n'est pas forcément idyllique à l'usage. Tel est le constat entendu à propos des jardins d'hiver. La réinterprétation de ces espaces tampons entre la température intérieure et celle de l'extérieur, en une pièce à vivre, a pour effet la dégradation rapide des matériaux, inadaptés à cette occupation domestique. De même, la surconsommation de transports automobiles par les « consomm'acteurs » de l'écologie résidentielle en pleine campagne, et à plusieurs kilomètres des lieux de travail, de formation, d'approvisionnement, de soins et de l'entourage familial ou amical, montre les limites de la rationalisation « techno-logique » des interactions quotidiennes entre l'habitant et son environnement. La réflexion écologique sur les infrastructures spatiales mérite d'être approfondie à toutes les échelles, des plus grandes aux plus petites, car la multifonctionnalité sociale du nouveau monde d'objets imaginés selon l'idée de « durabilité » repose sur un système d'action diverse et non stabilisée.

Ce dernier ressort de l'approche combinée des logiques institutionnelles et des logiques d'acteurs. Ce mode de production des savoirs sociologiques permet autant l'élaboration de connaissances fondamentales sur l'innovation que l'éclairage pragmatique des différentes rationalités sous-jacentes. Celles qui empruntent la voie du « développement durable de l'habitat » laissent voir l'inachèvement du sens social de cet énoncé, aussi bien en termes d'orientation que de signification. Dès lors, il semble important que la sociologie continue de creuser le problème de l'existence d'un regard instructif sur l'action en plein mouvement. Ce chantier cognitif peut être consolidé par l'intelligence collective d'autres disciplines qui sont également susceptibles d'enrichir sa boîte à outils conceptuels et opérationnels.

## Références bibliographiques

Ademe, (2002), *Qualité environnementale des bâtiments : manuel à l'usage de la maîtrise d'ouvrage et des acteurs du bâtiment*, Paris, coll. « Connaître pour agir ».

Akrich M., (1987), « Comment décrire les objets techniques ? », *Techniques et Culture*, n° 9, pp. 49-64.

Alter N., (2003), *L'innovation ordinaire*, Paris, Puf.

Barbier R., (2005), *Le monde du résidu. Pour une sociologie politique des objets*, Thèse d'habilitation à diriger des recherches, Metz, Université Paul Verlaine.

Becker H., (1988), *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion.

Callon M., (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, vol. 36, pp. 169-208.

Cartier M., Coutant I., Masclat O., Siblot Y., (2008), *La France des « petits moyens »*. *Enquête sur la banlieue pavillonnaire*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui/ Enquêtes de terrain ».

Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (Cmed), (1987), *Our common future*, Montréal, Éditions du Fleuve.

Crozier M., Friedberg E., (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.

Desjeux D., (2003), « Réflexion sur la logique des innovations dans l'espace domestique. Une entrée anthropologique pour comprendre la consommation », Colloque « *Consommation & Société* », Caen.

Desjeux D., (2004), *Les sciences sociales*, Paris, Puf, coll. « Que sais-je ? ».

Desjeux D., (2006), *La consommation*, Paris, Puf, coll. « Que sais-je ? ».

Flichy P., (2001), « La place de l'imaginaire dans l'action technique », *Réseaux*, n° 109, pp. 52-73.

Friedberg E., (1993), *Le pouvoir et la règle : dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil.

Ion J., Franguidakis S., Viot P., (2005), *Militer aujourd'hui*, Paris, Autrement.

Juan S., (1985), *De la maison solaire à l'action anti-technocratique ; approche sociologique de l'écologie en France*, Université Paris VII Jussieu, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle de sociologie.

Lussault M., (2007), *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace*, Paris, Seuil.

Moscovici S., (2002), *Réenchanger la nature*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube.

Radkowski G.-H., (2002), *Anthropologie de l'habiter*, Paris, Puf.

Roqueplo Ph., (1992), « Le statut social des phénomènes d'environnement. Exemple des pluies acides et de l'effet de serre », in Commission Nationale Suisse pour L'Unesco, *Rapport final du séminaire « environnement et société »*, Berne, Unesco, pp. 65-75.

Sopriano V., (2007), « Étude sur le développement de produits assurantiels permettant la diminution des gaz à effet de serre », École Nationale des Ponts et Chaussées, Thèse de doctorat professionnel.

Tansley A. G., (1935), « The use and abuse of vegetational concepts and terms », *Ecology*, n° 16, pp. 284-307.

Thoenig J.-C., (1987), *L'Ère des technocrates*, Paris, L'Harmattan.

Veyne P., (1976), *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique ».

## Biographie

**SOPHIE NÉMOZ** est docteur en sciences sociales. Sa thèse est consacrée à l'analyse sociologique de l'écologie résidentielle en France et au détour de la Finlande et de l'Espagne. Les mutations contemporaines du secteur de l'habitat constituent son domaine de recherche. Elle a publié *L'étudiant et la personne âgée sous un même toit. Sociologie de maisonnées parisiennes et madrilènes*, L'Harmattan, coll. Logiques Sociales, 2007 ; « L'"éco-logis" : la construction sociale d'un autre cadre de vie ou d'un mode de vie écologique ? », in Dobré M., Juan S. (dir.), *Consommer autrement. La réforme écologique des modes de vie*, L'Harmattan, coll. Sociologies et Environnement, 2009, pp. 87-98. Ses recherches sur le développement durable à travers les pratiques d'habiter ont été présentées au colloque *L'habitat partagé, un enjeu pour la ville durable*, ENS-LSH, Habitat et Humanisme, Puca, novembre 2009 ; au *Congrès de l'Association Française de sociologie*, AFS, avril 2009 ; au colloque international *Sustainable development twenty years on*, CLERSE USTL, novembre 2008.

sophie.nemoz@gmail.com